21384 - Remettre de la zakat à un mécréant

question

Est-il permis de donner de la zakat aux non musulmans?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de donner aux mécréents de la zaka prélevées sur les fonds, les produits agricoles et la petite zakat, même s’ils étaient pauvres, voyageurs en difficulté ou des gens lourdement endettés. Leur donner de la zakat n’en dispese pas son auteur.

Cependant le pauvre issu des mécréants peut bénéficier des aumônes facultatives puisqu’il est permis d’échanger des dons et d’autres libéralités avec eux pour les rapprocher de nous, quand ils ne manifestent aucune adversité qui nous en détourne. Sous ce rapport, le Très-haut dit: « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. » (Coran, 60: 8-9)

Allah est le garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagons. Extrait des avis juridiques consultatifs de la Commission permanente, tome 10,p.30

Il existe une destination de la zakat qui peut profiter aux mécréants. Elle concerne ‘les coeurs à gagner’. C’est de cette partie de la zakat qu’on donne aux mécréants obéis par leur peuple, quand cela suscite l’espoir de les voir embrasser l’islam avec leurs subordonnés.

Allah est le garant de l’assistance.